

Image not found or type unknown



Svp je veux une réponse le plus vite

Par **manel**, le **20/09/2011** à **14:19**

Bonjour, je suis une tunisienne possédant un séjour européen et pour le moment je suis en France. Mes questions sont :

1) Est-ce que j'ai droit de me marier avec un Tunisien qui a un séjour de 10 ans en France et qui est actionnaire de 50% dans une société de bâtiment ?

2) Est-ce que ce mariage me permet de convertir mon séjour suédois en séjour français ?

Svp c'est très urgent merci beaucoup